



Information

Le 31 janvier 2019

Rémunération du dirigeant mandataire social

Conformément aux recommandations du code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, auquel le conseil d'administration de la société a choisi de se référer, Aéroports de Paris rend publics les éléments de rémunération de Monsieur Augustin de ROMANET, Président -directeur général, arrêtés par le conseil d'administration. Le Ministre chargé de l'économie, dans le cadre de l'article 3 du décret n°53-707 du 9 août 1953 modifié, a approuvé ces rémunérations. Elles feront l'objet d'un vote de l'assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2019.

Rémunération fixe et variable 2019 du Président - directeur général

Le montant annuel brut de la rémunération fixe au titre de l'exercice 2019 a été fixé par le conseil d'administration, lors de sa séance en date du 12 décembre 2018, sans changement, à 350 000 €.

Au titre de 2019, la rémunération variable brute maximum du Président - directeur général est fixée à 100 000 euros. Elle est fondée sur :

1) Trois objectifs quantitatifs :

- Montant de l'EBITDA Groupe, TAV compris (poids = 25%)
- ROCE Groupe, TAV et AIG compris (poids = 15%)
- Taux de satisfaction au départ des passagers (poids = 10%)

2) Quatre objectifs qualitatifs :

- Accompagnement du processus de l'éventuelle privatisation prévue par la loi PACTE, en veillant notamment à la mobilisation managériale et du corps social (20%)
- Politique d'attractivité et d'accueil du Groupe ADP en faveur des compagnies et des passagers, notamment par la poursuite du projet CDG Express et le lancement de la concertation du projet du terminal 4 (poids = 10%)
- Responsabilité sociétale d'entreprise, incluant mobilisation managériale et sécurité des collaborateurs (poids = 10%)
- Stratégie et pilotage des filiales et participations (poids = 10%)

L'atteinte de chacun de ces objectifs sera appréciée par le conseil d'administration. La pondération de chaque objectif détermine la fraction de part variable qui lui est associée.



Information

Le montant total de la rémunération variable du Président-directeur général sera constaté et attribué après l'arrêté des comptes 2019. Il fera l'objet d'un vote impératif lors de l'assemblée générale des actionnaires de 2020 conformément à l'article L225-37-2 du code de commerce. Son versement ne pourra être effectué que postérieurement à un vote favorable.

Le Président-directeur général bénéficie d'un véhicule de fonction, du contrat de prévoyance ainsi que de la police individuelle accidents des salariés d'Aéroports de Paris.

Aucun plan d'options de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place par la société au profit du Président-directeur général. Il ne bénéficie pas d'un régime de retraite supplémentaire.

Relations Investisseurs : Audrey Arnoux, responsable des Relations Investisseurs + 33 1 74 25 70 64 - invest@adp.fr
Contact presse : Lola Bourget, responsable du Pôle Médias et Réputation +33 1 74 25 23 23

Le Groupe ADP aménage et exploite des plates-formes aéroportuaires parmi lesquelles Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. En 2017, le groupe a accueilli via Paris Aéroport plus de 101 millions de passagers sur Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, 2,3 millions de tonnes de fret et de courrier et plus de 127 millions de passagers au travers d'aéroports gérés à l'étranger par sa filiale ADP International. Bénéficiant d'une situation géographique exceptionnelle et d'une forte zone de chalandise, le groupe poursuit une stratégie de développement de ses capacités d'accueil et d'amélioration de sa qualité de services et entend développer les commerces et l'immobilier. En 2017, le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé à 3 617 millions d'euros et le résultat net à 571 millions d'euros.

Aéroports de Paris SA au capital de 296 881 806 euros. Siège social : 1 rue de France - Tremblay en France 93290. RCS Bobigny 552 016 628. groupeadp.fr